



NIF: 000016001140661

AVIS DE RESILIATION AUX TORS EXCLUSIFS

Décision N° du:

Portant résiliation aux torts exclusifs de l'entreprise « SPA HOURIA SERVICE » du marché de réalisation du reste à réaliser des travaux en tous corps d'état (TCE) du projet des 300 /1830 logements promotionnels aides lot N°02 :180 logements (90F4+90F3) avec service et commerce sis à Dessolier , commune de Bourouba circonscription administrative d'El Harrach - Wilaya d'Alger

- Vu le décret exécutif n°76/143 du 23/10/1976 modifié et complété, portant création des Offices de Promotion et de Gestion Immobilière.
- Vu le décret exécutif N°51 Du 16/07/2025 portant la nomination de **Monsieur FAYÇAL ZITOUNI** en qualité du directeur général de l'office de Promotion et de Gestion Immobilière de Dar El Beida / Wilaya D'Alger.
- Vu la loi n° 23-12 du 05 Aout 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics
- Vu le décret présidentiel n°15/247 du 16 Septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations du service public.
- Vu le décret exécutif N°21-219 du 20 mai 2021 portant approbation du cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de travaux, notamment l'article 123.
- Vu le marché approuvé par la commission des marchés de l'office de promotion et de gestion immobilière de Dar El Beida sous le visa 04/2026 du 20/01/2026 de la réalisation **du reste à réaliser des travaux en tous corps d'état (TCE) du projet des 300 /1830 logements promotionnels aides lot N°02 :180 logements (90F4+90F3) avec service et commerce sis a Dessolier , commune de Bourouba circonscription administrative d'El Harrach - Wilaya d'Alger**, conclu avec l'entreprise **SPA HOURIA SERVICE** dont le siège social sis à la cite AMOR BOURSSAS N°25 KOUBA –wilaya d'ALGER.
- Vu l'ordre de service n°01, ayant pour objet la notification du marché et le commencement des travaux de réalisation, notifié à l'entreprise 02/02/2026 sous le N°16/SEM/DMO/DG/2026
- Vu la mise en garde avant résiliation en date du 11/05/2026
- Vu la mise en demeure n° 01 publiée en date du 04/06/2026
- Vu la visite du l'huissier en date 02/09/2026
- Vu la mise en demeure n° 02 en date du 09/09/2026
- Vu la visite de l'huissier en date du 10/09/2026 et en date du 16/09/2026
- Vu l'article 14 page 28 du marché portant les cas de résiliation et conformément aux dispositions des articles 149 à 152 du décret présidentiel n° 15/247 du 16 septembre 2015, portant des marchés publics, et des délégations du service public.
- Vu le procès-verbal de réunion du 01/09/2026 en présence de l'entreprise.
- Vu le procès-verbal de réunion du 18/08/2026 en présence du wali délégué d'el Harrach et de l'entreprise.
- Vu le préjudice causé à l'OPGI de Dar El Beida (Les frais de l'ANEP et les charges du gardiennage et les frais des poursuites judiciaires, les frais de suivi du bureau d'étude, et les malfaçons recensées sur le chantier, tous les frais du nouveau lancement) seront à la charge de l'entreprise « **SPA HOURIA SERVICE** ».

D E C I D E

Est résilié **au tord** exclusif l'entreprise **SPA HOURIA SERVICE** dont le siège social sis à la cite AMOR BOURSSAS N°25 KOUBA –Wilaya d'Alger., titulaire du marché portant **du reste à réaliser des travaux en tous corps d'état (TCE) du projet des 300 /1830 logements promotionnels aides lot N°02 :180 logements (90F4+90F3) avec service et commerce sis a Dessolier , commune de Bourouba circonscription administrative d'El Harrach - Wilaya d'Alger**, approuvé par la commission des marche public de l'Office sous le N°04/2026 du 20/01/2026.